

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

CITIBANK TUNIS N.A

Branche onshore

Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-

La Citibank NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Hassen BOUAITA et Mr Mohamed LASSAAD BORJI.

BILAN **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019** **(EN MILLIERS DE TND)**

	Notes	31.12.2019	31.12.2018
ACTIF			
AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	V.1	125.917	109.666
AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers	V.2	205.727	272.730
AC3: Créances sur la clientèle	V.3	145.420	122.270
AC4: Portefeuille titres commercial	V.4	115.956	39.090
AC5: Portefeuille d'investissement	V.5	25	25
AC6: Valeurs immobilisées	V.6	127	72
AC7: Autres actifs	V.7	31.532	18.415
TOTAL ACTIF		624.704	562.268
PASSIF			
PA1: Banque Centrale, CCP2	VI.1	451	452
PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	VI.2	32.330	4.242
PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle	VI.3	512.096	491.822
PA5: Autres passifs	VI.4	26.923	22.048
TOTAL PASSIF		571.800	518.564
CAPITAUX PROPRES			
CP1: Capital		25.000	25.000
CP6: Résultat de l'exercice		27.904	18.704
TOTAL CAPITAUX PROPRES	VII	52.904	43.704
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		624.704	562.268

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	<i>31.12.2019</i>	<i>31.12.2018</i>
PASSIFS EVENTUELS			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	<i>IX.1</i>	24.741	20.230
HB2: Crédits documentaires	<i>IX.2</i>	1.127	1.426
TOTAL PASSIF EVENTUEL		25.868	21.656
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4: Engagements de financement donnés	<i>IX.3</i>	58.850	60.480
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		58.850	60.480
ENGAGEMENTS RECUS			
HB7: Garanties reçues	<i>IX.4</i>	318.682	383.495
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		318.682	383.495

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2019	31.12.2018
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		37.000	29.295
PR2: Commissions (en produits)		1.566	1.427
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations assimilées		27.671	19.509
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>X.1</i>	66.237	50.231
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1: Intérêts encourus et charges Assimilées		10.686	8.390
CH2 : Commissions encourues		-	-
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>X.2</i>	10.686	8.390
PRODUIT NET BANCAIRE		55.551	41.841
PR5/ CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>X.3</i>	1.240	(50)
PR7: Autres produits d'exploitation		-	-
CH6: Frais de personnel	<i>X.4</i>	(6.214)	(6.230)
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>X.5</i>	(5.159)	(5.102)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(40)	(34)
RESULTAT D'EXPLOITATION		45.378	30.425
PR8\CH9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		(171)	(63)
CH11: Impôt sur les bénéfices		(17.303)	(10.493)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		27.904	19.869
PR9/CP11 Solde en gain\perte provenant des éléments extraordinaires		-	(1.165)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		27.904	18.704

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2019	31.12.2018
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		59.229	50.208
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(10.702)	(8.246)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		3.290	1.196
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordées à la clientèle		(37.592)	(28.406)
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		34.746	72.064
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(5.400)	(6.440)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(16.410)	(8.624)
Titres de transaction/placements		(71.656)	23.531
Impôt sur les bénéfices		(15.093)	(12.318)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX (/PROVENANT DES) ACTIVITES D'EXPLOITATION	<i>XI</i>	(59.588)	82.965
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition/Cession sur immobilisation		(94)	(24)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	<i>XI</i>	(94)	(24)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		(18.704)	(12.481)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	<i>XI</i>	(18.704)	(12.481)
Incidence des variations des taux de change		1.919	1.044
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(76.467)	71.504
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		377.138	305.634
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	<i>XI</i>	300.671	377.138

NOTE I: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE II: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2019 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

II.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :

II.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2019 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Par conséquent, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2019. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2019 font partie intégrante de ce résultat.

II.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES :

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

II.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

II.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES :

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la branche qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2019 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui ont été décaissées à la date du 31 décembre 2018 mais qui se rapportent à l'exercice 2019 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2019.

II.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES :

Les charges communes à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche Offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche Offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2019 sont les suivants :

- 48% pour la branche Onshore ;
- 52% pour la branche Offshore.

II.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES :

II.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la branche a procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;
- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les garanties hypothécaires dûment enregistrées.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ; et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, il n'y a pas lieu de constater de provisions additionnelles car la branche ne détient pas de créances douteuses.

II.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 du 6 décembre 2012 et relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Banque dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Aucune nouvelle relation n'a été classée par la branche durant les 5 derniers exercices, le taux de migration est nul. De ce fait, la branche a jugé opportun de ne pas constituer de provisions collectives.

II.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre branche (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

II.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2019.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

II.6 REGLES DE CALCUL DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES :

Compte tenu des dispositions de l'article 39 de loi de finances 2020, le taux d'imposition sur les bénéfices est porté de 35% à 38% suite à l'instauration d'une contribution sociale de solidarité de 3% calculée sur la base du bénéfice fiscal imposable.

NOTE III: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le « Dinar Tunisien ». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de dinars tunisiens.

NOTE IV: EVENEMENT POSTERIEURS A LA CLÔTURE :

Une nouvelle souche du Coronavirus (COVID-19), qui a fait son apparition en Chine, a été classée comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020, impactant ainsi les pays du monde entier.

Les répercussions potentielles du COVID-19 demeurent incertaines notamment sur les conditions économiques, les entreprises et les consommateurs. L'ampleur de ces répercussions sur la branche n'est pas claire, bien qu'elles soient susceptibles d'avoir une incidence négative sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Il s'agit d'un événement ne donnant pas lieu à des ajustements, et une estimation de l'effet financier ne peut pas être effectuée pour le moment compte tenu de l'évolution rapide et continue de la situation.

NOTE V: NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :

L'actif du bilan se détaille comme suit :

V.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:

Ce poste a connu une augmentation en valeur de l'ordre de 16.251 KDT au 31 décembre 2019 par rapport au 31 décembre 2018 soit 15%

Cette hausse est due essentiellement à l'augmentation des avoirs de la branche auprès de la BCT de 17.015 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31.12.2019</u> en KDT	<u>31.12.2018</u> en KDT
Caisse en dinars	153	552
Caisse en devises	32	25
Comptes ordinaires BCT (Dinars et devises)	125.730	108.715
Chèques postaux	1	371
Intérêts à recevoir	1	3
<u>Total</u>	<u>125.917</u>	<u>109.666</u>

V.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS :

Ces créances ont connu au 31 décembre 2019 une baisse de 67.003 KDT par rapport à fin 2018, soit une baisse de 25 %.

Cette variation est expliquée, principalement, par la baisse des placements auprès des établissements bancaires de 145.000 KDT compensée par la hausse des avoirs de la branche chez les banques correspondantes non-résidentes de 56.478 KDT et par l'augmentation des créances auprès des organismes et établissements financiers de 21.540 KDT.

	<u>31.12.2019</u> en KDT	<u>31.12.2018</u> en KDT
Placements en Dinars	-	145.000
Comptes Banques non-résidentes	80.529	24.051
Comptes Banques résidentes	121	12
Organismes Financiers	123.040	101.500
Créances rattachées	2.037	2.167
Total	<u>205.727</u>	<u>272.730</u>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

	<u>Jusqu'à 3</u> <u>mois</u>	<u>3 mois à</u> <u>1 an</u>	<u>1 an à 5</u> <u>ans</u>	<u>Plus de 5</u> <u>ans</u>	<u>Total</u>
Avoirs en Devises chez les Correspondants non-résidents	80.529	-	-	-	80.529
Avoirs en Dinars chez les Correspondants résidents	121	-	-	-	121
Prêts au jour au jour et à terme en Dinars aux banques	-	-	-	-	-
Prêts aux organismes financiers spécialisés	50.900	72.140	-	-	123.040
Créances rattachées	406	1.631	-	-	2.037
Total	<u>131.956</u>	<u>73.771</u>	-	-	<u>205.727</u>

Les créances rattachées sont détaillées comme suit au 31 décembre 2019 :

	<u>31.12.2019</u> en KDT	<u>31.12.2018</u> en KDT
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	-	29
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	2.037	2.138
Total	<u>2.037</u>	<u>2.167</u>

V.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif se détaille comme suit :

	<u>31.12.2019</u> en KDT	<u>31.12.2018</u> en KDT
Comptes courants débiteurs	11.212	13.760
Crédits à la clientèle	132.204	107.460
Créances douteuses	-	-

Créances rattachées	2.004	1.050
Provisions	-	-
Total	145.420	122.270

Les créances sur la clientèle ont enregistré une augmentation de 23.150 KDT par rapport à fin 2018, soit une hausse de l'ordre de 19%.

Cette variation est expliquée par :

- La hausse des crédits à la clientèle de 24.744 KDT soit 23% ;
- La hausse des créances rattachées de 954 KDT soit 91% ; et
- La baisse des comptes débiteurs de la clientèle de 2.548 KDT soit -19%

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente au 31 décembre 2019 comme suit :

	<u>Jusqu'à 3</u> <u>mois</u>	<u>3 mois à</u> <u>1 an</u>	<u>1 an à 5</u> <u>ans</u>	<u>Plus de 5</u> <u>ans</u>	<u>Total</u>
Comptes courants débiteurs	11.212	-	-	-	11.212
Concours à la clientèle	68.062	64.142	-	-	132.204
Créances rattachées	614	1.390	-	-	2.004
Total	79.888	65.532	-	-	145.420

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe aucune créance classée.

V.4 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL :

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons du Trésor.

Le solde du portefeuille titre commercial au 31 décembre 2019 est de 115.956 KDT et a augmenté de 76.866 KDT soit de 197% par rapport à 2018. Cette rubrique est ventilée comme suit :

	<u>31.12.2019</u> <u>en KDT</u>	<u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u>
Titres de placement	116 000	38 531
Décote/prime	(44)	(45)
Créances rattachées	-	604
	115.956	39.090

V.5 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT :

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour 25 KDT représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 KDT et 73 KDT totalement provisionnés.

V.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES :

Les valeurs nettes immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2019 une augmentation en volume de l'ordre de 55 KDT par rapport à l'exercice 2018, soit une hausse de 76%. Cette rubrique est détaillée comme suit :

	<u>31.12.2019</u> <u>en KDT</u>	<u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	681	708
Acquisitions	94	29
Cessions	10	56
Valeurs brutes en fin de période	765	681
Amortissements cumulés	638	609
Valeurs nettes en fin de période	127	72

- La valeur brute des immobilisations a connu une hausse de 84 KDT en passant de 681 KDT à fin décembre 2018 à 765 KDT à fin décembre 2019.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une hausse de 29 KDT par rapport au 31 décembre 2018.

Les mouvements de l'exercice se résument comme suit :

Rubrique	Valeur brute fin 2018	Achats en 2019	Sorties en 2019	Valeur brute à fin 2019	Amts cumulés fin 2018	Dotation 2019	Amts immo en sorties	Amts cumulés fin 2019	VCN à fin 2019
Immobilisations Incorporelles	150	-	-	150	150	-	-	150	-
Terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations et Aménagements	6	2	1	7	6	-	1	5	2
Matériel de transport	84	-	-	84	75	8	-	83	1
Matériel et mobilier	441	92	9	524	378	31	9	400	124
Total	681	94	10	765	609	39	10	638	127

V.7 AC7 – AUTRES ACTIFS :

Le total de ce poste est passé de 18.415 KDT au 31 décembre 2018 à 31.532 KDT au 31 décembre 2019, enregistrant ainsi une augmentation de 13.117 KDT, soit 71%. Cette augmentation provient principalement de :

- La hausse de l'encours des valeurs en compensation au 31 décembre 2019 de 8.502 KDT ;
- La hausse des plus-values de réévaluation des engagements hors bilan liés aux opérations de 1.972 KDT ;
- La hausse des acomptes provisionnels 2.733 KDT ;
- La hausse des charges constatées d'avance de 156 KDT ;
- La baisse de l'encours des prêts accordés au personnel de 255 KDT ; et
- La baisse des autres frais et taxes à récupérer de 54 KDT.

NOTE VI: NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

VI.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:

Ce poste a connu une légère baisse en 2019 par rapport à 2018 de 1 KDT. Le solde de ce poste est de l'ordre de 451 KDT à la date d'arrêté des états financiers au 31 décembre 2019.

VI.2 PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS :

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2019 une hausse de l'ordre de 28.088 KDT par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation de 662%. Cette augmentation est expliquée par :

- La hausse des dépôts des établissements bancaires de 10.875 KDT soit 396% ;
- La hausse des dépôts des organismes financiers 9.211 KDT soit 617% ; et
- La hausse des emprunts auprès des établissements bancaires de 8.002 KDT.

La hausse des dépôts et avoirs des établissements bancaires d'un montant de 10.875 KDT est expliquée par :

- La diminution des avoirs des correspondants non-résidents de 193 KDT ; et
- L'augmentation des avoirs des correspondants résidents de 11.068 KDT.

La ventilation des emprunts auprès des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle au 31 décembre 2019 est comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Emprunts bancaires	8.000	-	-	-	8.000
Intérêts rattachés courus non échus	2	-	-	-	2
Total	8.002	-	-	-	8.002

VI.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2019 une augmentation de l'ordre de 20.274 KDT par rapport à l'exercice précédent soit une hausse de l'ordre de 4%. Cette variation est détaillée comme suit :

	<u>31.12.2019 en KDT</u>	<u>31.12.2018 en KDT</u>	<u>Variation en KDT</u>	<u>Variation en %</u>
Comptes à vue	406.352	423.161	(16.809)	-4%
Comptes à échéance	29.784	500	29.284	5857%
Certificats de dépôts	55.000	44.500	10.500	24%
Autres dépôts et avoirs	16.940	23.482	(6.542)	-28%
Dettes rattachées	4.020	179	3.841	2146%
Dépôts et avoirs de la clientèle	512.096	491.822	20.274	4%

La ventilation des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2019 par maturité se présente comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Comptes à vue	406.352	-	-	-	406.352
Comptes à échéance	29.784	-	-	-	29.784
Certificats de dépôts	55.000	-	-	-	55.000
Autres dépôts et avoirs	16.940	-	-	-	16.940
Dettes rattachées	4.020	-	-	-	4.020
Total	512.096	-	-	-	512.096

VI.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :

Le total de ce poste est passé de 22.048 KDT au 31 décembre 2018 à 26.923 KDT au 31 décembre 2019 enregistrant ainsi une hausse de 4.875 KDT, soit 22%.

Cette variation provient des effets compensés suivants :

- La baisse des comptes d'attente, de régularisation et d'autres passifs de 1.555 KDT (suite essentiellement à la baisse des comptes de régularisation pour 167 KDT, la hausse des créiteurs divers de 22 KDT et la baisse des comptes d'attente créiteurs pour 1.591 KDT) ;
- La baisse des comptes de compensation Passif de 140 KDT soit -16% ;
- La hausse du passif d'impôt de 5.700 KDT soit 48% ;
- La hausse des charges à payer de 870 KDT soit 11%.

NOTE VII: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES :

Le total des capitaux propres a enregistré une hausse de 9.200 KDT et qui est due à l'affectation (transfert au siège) du résultat de l'exercice 2018 pour le montant de 18.704 KDT et au résultat dégagé au titre de l'exercice 2019 de 27.904 KDT.

NOTE VIII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT :

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la branche pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 16.772 KDT au 31 décembre 2019 contre 51.802 KDT au 31 décembre 2018.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2019 comme suit :

	<u>31.12.2019</u>
	<u>en KDT</u>
TUNISIE LEASING & FACTORING	528
ARAB TUNISIAN LEASE	11.857
HANNIBAL LEASE	4.386
TOTAL	16.771

NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

IX.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES :

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 19.987 KDT ; et
- Cautions diverses 4.754 KDT.

IX.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 1.127 KDT.

IX.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élèvent au 31 décembre 2019 à 58.850 KDT.

IX.4 HB7 – GARANTIES RECUES :

Le volume de ces garanties est passé de 383.495 KDT au 31 décembre 2018 à 318.682 KDT à la date de clôture de l'exercice 2019 réalisant ainsi une baisse de 64.813 KDT soit (17%). Il s'agit des garanties reçues auprès de Citibank DIFC UAE.

NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**X.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Les produits d'exploitation bancaire sont passés de 50.231 KDT à 66.237 KDT entre 2018 et 2019 enregistrant ainsi une hausse de 16.006 KDT ou 32%.

Cette hausse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- L'augmentation des intérêts et revenus assimilés de 7.705 KDT soit 26% due à :
 - o La diminution des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 802 KDT soit -6% ;
 - o La hausse des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 8.492 KDT soit 55% ; et
 - o La hausse des autres intérêts et revenus assimilés de 15 KDT due à l'augmentation des revenus sur les opérations avec la banque centrale soit 3 %.
- L'augmentation des commissions (en produits) de 139 KDT soit 10%. Cette variation est ventilée comme suit :

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
	<u>en KDT</u>	<u>en KDT</u>		
Opérations liées aux moyens de paiement	584	611	(27)	(4%)
Opérations de change et de commerce extérieur	698	560	138	25%
Autres commissions	284	256	28	11%
Total	<u>1.566</u>	<u>1.427</u>	<u>139</u>	<u>10%</u>

- L'augmentation enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 8.162 KDT soit de 42% entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019. Cette section se détaille comme suit :

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
	<u>en KDT</u>	<u>en KDT</u>		
Gains nets sur opérations de change	22.460	16.755	5.705	34%
Gains nets sur titres de placement	5.211	2.620	2.591	99%
Reprise sur décote - titres de placement	-	134	(134)	(100%)
Total	<u>27.671</u>	<u>19.509</u>	<u>8 162</u>	<u>42%</u>

L'augmentation des gains nets sur opérations de change se détaille comme suit :

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
	<u>en KDT</u>	<u>en KDT</u>		
Gains suite à la réévaluation des positions de change	20.541	15.711	4.830	31%
Gains/Pertes sur opérations de change à terme	1 930	1 044	886	85%
Gains/Pertes sur opérations de change au comptant	(11)	-	(11)	-
Total	<u>22 460</u>	<u>16 755</u>	<u>5 705</u>	<u>34%</u>

X.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :

La valeur de cette rubrique a connu en 2019 une hausse de 2.296 KDT soit 27% en passant de 8.390 KDT à fin 2018 à 10.686 KDT à fin 2019.

Cette hausse provient essentiellement de l'effet compensé des variations suivantes :

- La baisse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 2.021 KDT soit -82% ;
- La hausse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec la clientèle de 4.329 KDT soit 74% ; et
- La baisse des autres charges d'exploitation bancaire de 12 KDT soit -20%.

X.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF :

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

	31.12.2019 en KDT	31.12.2018 en KDT
Dotations aux provisions nettes	-	(50)
Reprises sur provisions	1.240	-
Créances passées en pertes	-	-
Total	1.240	(50)

Le solde de 2019 reflète la constatation d'une reprise sur provisions pour risques et charges.

X.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à 6.214 KDT enregistrant ainsi une diminution de 16 KDT par rapport à fin 2018 et est détaillé comme suit :

- Rémunération du personnel titulaire pour 5.039 KDT;
- Rémunération personnel saisonnier pour 348 KDT ;
- Charges sociales pour 701 KDT ; et
- Autres charges liées au personnel pour 126 KDT.

X.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à 5.159 KDT soit une augmentation de 1% par rapport à l'exercice précédent. Cette rubrique est détaillée comme suit :

	<u>31.12.2019</u> <u>en KDT</u>	<u>31.12. 2018</u> <u>en KDT</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
Fournitures et autres matières consommables	125	90	35	39%
Services extérieurs	1.909	2.169	(260)	-12%
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	751	678	73	11%
Transport et déplacement	20	21	(1)	-5%
Missions et réceptions	40	47	(7)	-15%
Frais divers de gestion	142	458	(316)	-69%
Impôts et taxes	148	100	48	48%
Autres charges d'exploitation bancaire	2.024	1.539	485	32%
Total	<u>5.159</u>	<u>5.102</u>	<u>57</u>	<u>1%</u>

NOTE XI: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la branche a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la branche qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 377.138 KDT au 31 décembre 2018 à 300.671 KDT au 31 décembre 2019.

Cette variation est imputable aux flux négatifs de trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de -59.588 KDT, aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de -94 KDT et aux flux négatifs affectés aux activités de financement à hauteur de - 18.704 KDT.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur au total des décaissements de la même période.

Au 31 décembre 2019, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

	31.12.2019 en KDT	31.12.2018 en KDT	Variation en KDT
<i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i>	125.916	109.666	16.250
Caisse	185	577	(392)
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	125.730	108.718	17.012
CCP	1	371	(370)
<i>Etablissements bancaires-Actif</i>	203.690	270.562	(66.872)
Correspondants débiteurs	80.650	169.062	(88.412)
Placements	0	0	0
Organismes financiers spécialisées	123.040	101.500	21.540
Liquidités et équivalents de liquidités -Actif (a)	329.606	380.228	(50.622)
<i>Banque Centrale, CCP</i>	451	452	(1)
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	451	452	(1)
<i>Etablissements bancaires -Passif</i>	28.484	2.638	25.846
Correspondants créditeurs	28.484	2.638	25.846
<i>Liquidités et équivalents de liquidités -Passif (b)</i>	28.935	3.090	25.845
Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)	300.671	377.138	(76.467)

NOTE XII: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations d'emprunts auprès des établissements bancaires de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2019 des charges pour un montant global de 8.001 KDT, ont été réalisées essentiellement auprès de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec Les autres branches du groupe se présentent au 31 décembre 2019 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE : 80.529 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs BRANCHE OFFSHORE : 13.507
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK CASABLANCA : 2 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK ALGERIA : 112 KDT ;

Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2019 sont les suivants :

- 48 % pour la branche Onshore ;
- 52 % pour la branche Offshore.

Le total des charges communes s'élève au titre de l'exercice 2019 à 17.354 KDT.

Le volume des garanties ajustées reçues auprès de Citibank DIFC UAE à 318.682 KDT à la date de clôture de l'exercice 2019.

Tunis, le 15 avril 2020

Citibank Tunis N.A. Branche Onshore
55 Avenue Yughurta.
1002 Tunis

Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019

Madame le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Rapport sur les états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore (« branche »), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2019, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 52.904 KDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 27 904 KDT.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la branche conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer l'attention sur la note IV aux états financiers dans laquelle la direction a décrit les mesures prises et prévues à la suite de la pandémie du virus COVID -19 et les incertitudes liées à l'impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la branche à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de

l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la branche ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la branche.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la branche ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la branche à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la branche à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission d'audit des états financiers, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Branche. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

KPMG Entreprise

Mohamed Lassaad BORJI

Hassen BOUAITA